

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi le 5 mars 2019, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 2 demandes de démolition en vertu du règlement sur les démolitions numéro RCA03-08-0002 et sur 5 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Les demandes de démolition concernent l'habitation unifamiliale isolée située au 3045, rue Cousineau et le bâtiment institutionnel situé au 850, boulevard de la Côte-Vertu,

La première demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées du 2450 au 2486, boulevard Marcel-Laurin et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont les marges avant et latérale ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 3045, rue Cousineau et a pour objet la construction d'une habitation multiplex isolée dont la largeur de l'allée véhiculaire et la largeur minimale de la façade ne respectent pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 1980, chemin Laval et a pour objet l'agrandissement de l'habitation dont un empiètement dans la marge arrière ne respecte pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne la propriété située au 6400, place Robert-Joncas et a pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le frontage minimal du lot ne respecte pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située au 1650, rue Decelles et a pour objet l'agrandissement d'un lieu de culte dont un empiètement dans la marge avant et arrière ne respecte pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 13 février 2019

Daniel Simon
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, March 5, 2019, at 7 :30 P.M., the Council of Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, to decide on 2 request for demolition in virtue of by-law number RCA03-08-0002 and on demolition 5 request for minor exemptions in virtue of by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The requests for demolition concern the detached dwelling located at 3045, rue Cousineau and the building located at 850, boulevard de la Côte-Vertu.

The first request for minor exemption concerns the properties located from 2450 to 2486, boulevard Marcel-Laurin to authorize the construction of a dwelling of which the front and lateral setbacks do not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 3045, rue Cousineau for the construction of a detached dwelling of which the width of the vehicle access and the minimal width of the façade do not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 1980, chemin Laval for the enlargement a dwelling of which the encroachment in the rear setback do not respect all the applicable standards.

The fourth request concerns the property located at 6400, place Robert-Joncas for the construction of an industrial building of which the minimum frontage of the lot does not respect all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 1650, rue Decelles for the enlargement of a place of worship of which the front and rear setbacks do not respect all the applicable standards.

Montréal, February 13, 2019

Daniel Simon
Secretary of the Borough Council